



FORMATION CONTINUE 2022

VISIOCONFERENCE

PROCEDURE CIVILE

**COMMENT ARTICULER EFFICACEMENT LES
MODES AMIABLES ET LA PROCEDURE
JUDICIAIRE ?**

**Mardi 13 décembre
De 17h00 à 20h00**

Vincent EGEA

Agrégé des Facultés de droit
Professeur à Aix Marseille Université
Directeur du Laboratoire de Droit privé et de sciences criminelles
Consultant.

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : Les modes amiables de résolution des conflits (médiation, conciliation, procédure participative), en plein essor, notamment avec le décret du 25 février 2022, modifient la pratique des avocats. Leur généralisation multiplie les pièges procéduraux (irrecevabilité prononcée d'office) et alourdit les charges (préalable obligatoire en amont d'une assignation). Parallèlement, une bonne maîtrise de l'usage des modes amiables peut véritablement réduire les durées et les coûts des procédures, tout en proposant des accords satisfaisants pour les litigants.

A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de maîtriser efficacement et de manière sécurisée les modes amiables.

Pré requis : Être Avocat.

Programme :

Maîtriser efficacement et de manière sécurisée les modes amiables passe par :

- Une parfaite maîtrise de la rédaction des clauses de conciliation préalable (quelle formulation ? quelle sanction ?)
- Une invocation opportune et au bon moment des sanctions procédurales adéquates (irrecevabilité, nullité pour vice de forme)
- Une connaissance des moyens d'accéder rapidement au juge, sans préalable amiable obligatoire, lorsque le délai de prescription expire
- Une rédaction sécurisée des actes introductifs d'instance comportant un motif de dispense du préalable amiable
- Une force exécutoire donnée aux accords issus d'un mode amiable

Outils techniques à part entière, les modes amiables ne se limitent pas à des appels vains à la pacification mais ouvrent des nouveaux champs aux compétences procédurales de l'avocat.

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap: Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr

05 61 53 58 52